

2024

CHARTE ANTI- CORRUPTION



WWW.MECADAQ.COM

CHARTE ANTI-CORRUPTION MECADAQ

Objectif : Prévenir et combattre la corruption sous toutes ses formes dans l'ensemble de nos activités, et garantir que toutes les relations d'affaires se déroulent dans le respect des plus hauts standards éthiques.

1. Engagement de Transparence

- **Intégrité des Pratiques :** Mecadaq s'engage à conduire ses affaires avec intégrité et transparence, en interdisant toute forme de corruption active ou passive dans toutes ses relations professionnelles, notamment avec les fournisseurs, clients et partenaires.
- **Déclaration des Conflits d'Intérêts :** Tous les collaborateurs doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel ou potentiel, afin d'assurer des décisions commerciales impartiales et indépendantes.

2. Sensibilisation et Formation

- **Formation Régulière :** Mecadaq forme ses collaborateurs aux pratiques anti-corruption et à l'éthique professionnelle pour garantir la compréhension et l'application de cette charte à tous les niveaux.
- **Information des Partenaires :** Les fournisseurs et partenaires sont informés des attentes de Mecadaq en matière d'intégrité et d'éthique, et sont encouragés à adopter des pratiques conformes.

3. Interdiction des Pratiques Corrompues

- **Refus de la Corruption et des Pots-de-Vin :** Toute forme de paiement ou d'avantage en vue d'influencer une décision commerciale est strictement interdite. Cela inclut les cadeaux, invitations, dons ou toute autre forme d'avantage susceptible de compromettre l'objectivité.
- **Séparation des Fonctions d'Achat et d'Attribution des Marchés :** Les décisions d'achat et d'attribution de contrats doivent être prises de manière objective, sans influence extérieure ou avantage personnel.

4. Respect des Lois et Réglementations

- **Conformité Légale** : Mecadaq s'engage à respecter toutes les lois anti-corruption en vigueur dans les pays où l'entreprise exerce ses activités.
- **Suivi Réglementaire** : Un suivi est effectué pour s'assurer de la conformité des opérations de Mecadaq avec les réglementations anti-corruption, en collaboration avec les services juridiques si nécessaire.

5. Procédures de Contrôle Interne

- **Audit Interne** : Mecadaq met en place des contrôles internes, incluant des audits réguliers des processus sensibles aux risques de corruption, afin de détecter et de prévenir les pratiques inappropriées.
- **Évaluation des Fournisseurs et Partenaires** : Les partenaires et fournisseurs sont évalués selon des critères d'éthique et de conformité, pour éviter toute association avec des entités ayant des pratiques non conformes aux normes de Mecadaq.

6. Procédure d'Alerte

- **Canal de Signalement** : Un canal de signalement confidentiel est mis à disposition des collaborateurs et partenaires pour rapporter tout comportement suspect ou non conforme aux principes de la charte.
- **Protection des Lanceurs d'Alerte** : Mecadaq s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles ou de discrimination, conformément aux lois applicables.

7. Sanctions et Conséquences

- **Sanctions en Cas de Non-Conformité** : Tout manquement à la charte anti-corruption pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires internes, pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat pour les fournisseurs ou le licenciement pour les employés impliqués.
- **Collaboration avec les Autorités** : En cas de détection d'actes de corruption, Mecadaq se réserve le droit de coopérer pleinement avec les autorités compétentes pour appliquer les sanctions légales nécessaires.

Engagement de Mecadaq

Mecadaq s'engage à appliquer rigoureusement cette charte anti-corruption dans toutes ses activités, et à maintenir un environnement de travail basé sur l'intégrité et la transparence. Nous comptons sur nos collaborateurs, fournisseurs, et partenaires pour soutenir cet engagement afin de garantir des relations d'affaires responsables et conformes aux standards éthiques les plus élevés de l'industrie.